

AMENAGEMENT DU VAL D'EZANVILLE

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU CENTRE COMMERCIAL EZANVILLE-MOISSELLES (95)



DONNÉES CLÉS

- **Programmation :**
62 000 m² de construction dont 12 000 m² en réhabilitation, comprenant commerces, restauration, PME/PMI, services divers et une ferme pédagogique
- **Calendrier:** 2016-2022
Démarrage des travaux en 2020
- **Montant de l'investissement:**
25 M€ pour l'aménagement
90 M€ pour les constructions
- **Cadre contractuel:**
Concession d'aménagement conclue par le groupement SEMAVO/SOPIC
- **Contact :**
Communauté d'Agglomération
Plaine Vallée
M. Philippe REMY
01 30 10 91 61

La Communauté d'Agglomération Plaine Vallée a choisi le groupement SEMAVO / SOPIC (promoteur commercial) pour réaliser l'opération de restructuration et d'extension du centre commercial du Val d'Ezanville situé sur les communes d'Ezanville et de Moisselles, dans la continuité de l'espace bâti d'Ezanville, bordée à l'ouest par la RD301.

LE PROGRAMME DE L'OPERATION

- ◆ Les principaux axes de la programmation de réaménagement du Val d'Ezanville sont:
 - la restructuration lourde des activités de bricolages en les maintenant sur le site, sur environ 15 000m²,
 - la reconfiguration intégrale des autres locaux d'activités commerciales, en développant environ 37 000 m²,
 - le développement d'un pôle de restauration d'environ 2 000m²,
 - l'implantation au cœur du projet d'une ferme pédagogique, représentant environ 800m² de surfaces bâties sur une surface totale d'environ 2,5 hectares.
 - et le développement d'un parc d'activités sur environ 15 000 m².
L'offre commerciale sera essentiellement orientée autour de l'équipement de la maison par un renforcement de l'offre existante.
- ◆ La proposition architecturale met l'accent sur la mise en valeur des cheminements piétons par rapport aux voies réservées aux véhicules. L'idée est bien de dissocier les flux de circulation pour optimiser le confort des usagers.
- ◆ L'opération d'aménagement et le programme immobilier sont développés en partenariat avec le promoteur SOPIC PARIS.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans une volonté de minimiser l'empreinte écologique, le projet développe un écosystème quasi autonome.
La conception des espaces paysagers est appuyée sur les principes de trames vertes et bleues et sur le respect des corridors écologiques.